

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2009

LOI DE FINANCES POUR 2010 - (n° 1946)
(Seconde partie)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° II - 115

présenté par
M. Lebreton, M. Manscour, Mme Girardin, M. Liebgott, M. Gille,
Mme Iborra, M. Eckert, M. Gorce
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 35**État B****Mission "Travail et emploi"**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|--|-----------|-----------|
| Accès et retour à l'emploi | 5 000 000 | 0 |
| Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi | 0 | 5 000 000 |
| Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail | 0 | 0 |
| <i>Dont titre 2</i> | 0 | 0 |
| Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail | 0 | 0 |
| <i>Dont titre 2</i> | 0 | 0 |
| TOTAUX | 5 000 000 | 5 000 000 |
| SOLDE | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter les crédits du Programme n° 102 « Accès et retour à l'emploi » pour abonder de 5 M € la dotation destinée au CAE contrat d'accès à l'emploi DOM, dont les crédits prévus pour 2010 sont réduits de 3 M € et ramenés à 16, 71 M €, or le chômage dans les DOM a augmenté de 10 % et nécessite au contraire de renforcer les moyens en terme de contrats aidés, particulièrement dans la période actuelle de crise économique et sociale.

Par conséquent, 5 M € de crédits sont supprimés concernant la dotation relative à l'exonération de cotisations patronales liée aux services à la personne pour les particuliers employeurs prévue dans le cadre de l'Action n° 3 « Développement de l'emploi » du Programme n° 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi ». L'augmentation de + 133, 5 M€ des crédits pour 2010 porte cette dotation à hauteur de 303, 2 M € soit + 78 % et ne tient pas compte du repli du nombre de particuliers employeurs constaté par l'Acoss pour 2008.